

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

## REUNION PUBLIQUE DU 25 MARS 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG. Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 20.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 mars 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupes, je tiens à excuser d'une part M. le Gouverneur, qui va arriver avec un petit retard. M. André GILLES, Président du Collège provincial, qui quittait Bruxelles, je pense également avec M. Georges PIRE. Je me dois également d'excuser M. RASSAA, Chef du groupe du PTB+.

M. LE PRESIDENT. - M. HODY.

M. HODY. - Mme MAQUINET.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. VALKENERS. Il vient d'arriver.

M. LE PRESIDENT.- M. CULOT ?

M. CULOT.- Mme FRESON et M. SOBRY arriveront avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 février 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 28 février 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 février 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**IV.- Communication de M. le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs : un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; la présentation globale et synthétique des départements provinciaux.

Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

En ce qui concerne l'organisation de nos travaux et avant d'aborder les rapports d'activités, je vous demande, dans le souci d'un bon déroulement de nos travaux et conformément à l'article 44 de notre R.O.I., de respecter les principes suivants :

- que les interventions aient lieu, dans la mesure du possible, assez rapidement dès lors que la discussion générale a été ouverte ;
- les membres de l'Assemblée peuvent intervenir sur simple inscription auprès de moi-même, soit le jour même de la présentation du rapport en séance du Conseil, soit le lendemain.

Le planning de nos travaux se présentera comme suit :  
Aujourd'hui :

- Examen des dossiers traditionnels.
- Ouverture de la discussion sur certains rapports d'activités.

## SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013

Mardi :

- Poursuite de la discussion sur les rapports ouverts le lundi 25.
- Ouverture de la discussion sur les rapports d'activités suivants.
- Poursuite, s'il échet, de l'examen des dossiers traditionnels.

Mercredi 27 mars

- Premières réponses du Collège provincial pour les dossiers dont la discussion a été ouverte le lundi 25 et poursuivie le mardi 26.
- Poursuite de la discussion sur les rapports ouverts le mardi 26 mars.

Jeudi 28 mars

Réponses du Collège provincial pour les dossiers ouverts le mardi 26 mars et dont la discussion s'est poursuivie le mercredi 27 mars.

### **V. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 12-13/111 : Enseignement provincial - Règlement général déterminant les modalités d'attribution et les conditions d'accès aux fonctions de sélection et de promotion du personnel provincial enseignant et assimilé non subventionné.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (documents 12-13/111). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS que la 1<sup>ère</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la 1<sup>ère</sup> Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/112 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Contrat de Rivière Ourthe » - Exercice 2011/Prévisions 2012.**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 l'ordre du jour (documents 12-13/112). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

**Document 12-13/113 : Budget provincial 2013 - 1ère série de modifications.**

**Document 12-13/114 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2013 - 2<sup>ème</sup> série.**

M. LE PRESIDENT.- Les points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 12-13/113 et 114) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS que la 5<sup>ème</sup> Commission vous propose de les adopter.

Je précise également que la Cour des Comptes n'a formulé aucune remarque quant au document 12-13/113 : Budget provincial 2013 - 1<sup>ère</sup> série de modifications. Cet avis se trouve dans la farde de consultation.

J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). - Vous avez regroupé les deux points mais on peut voter séparément ?

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a aucun souci. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote séparé des conclusions de la 5<sup>ème</sup> Commission.

Vote sur le document 12-13/113 : Budget provincial 2013 - 1ère série de modifications.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Vote sur le document 12-13/114: Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2013 - 2<sup>ème</sup> série.

Qui est pour? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

(voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/115 : Désignation d'un nouveau receveur spécial des recettes pour le compte « Produits divers » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (documents 12-13/115). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission en date du 20 mars.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS que la 5<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/116 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un camion avec grue de levage pour l'Ecole du Feu et des Cadets.**

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 12-13/116). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission, en date du 20 mars.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS que la 5<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à un vote global des conclusions de la Commission ? Oui pour un vote global.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/117 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN FOOTBALL DE LA REGION WALLONNE », en abrégé « C.R.E.F. » asbl - Exercice 2011/Prévisions 2012.**

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (documents 12-13/117). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission, en date du 20 mars.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

c'est donc par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS que la 5<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. GEORGES, Conseiller provincial (de son banc). - M. Jean MATHY souhaite ne pas participer au vote et se retire.

M. LE PRESIDENT. - Il s'est retiré. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à au vote des conclusions de la Commission ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/119 : Projet de partenariat triennal entre la Wallonie et la Province de Liège pour les années 2013-2014-2015.**

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire 1 de l'ordre du jour (document 12-13/119). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau.

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce lundi 25 mars 2013. Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer à au vote des conclusions du Bureau ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.  
Qui est contre ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/120 : Perspective d'acquisition d'une maison sise à Vieuxville, route de Palogne, 8.**

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire n°2 de l'ordre du jour (documents 12-13/120). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix POUR et 5 ABSTENTIONS que la 2<sup>ème</sup> Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/121 : Mise en non-valeurs d'une créance due au Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux.**

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire n°3 de l'ordre du jour (document 12-13/121). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 3 abstentions que la Commission vous propose de l'adopter.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.  
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-13/RA/05 : Rapport d'activités 2012 concernant « La Famille, l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts d'Etudes ».**

M. LE PRESIDENT.- A la demande de Mme la Députée provinciale, Katty FIRQUET, absente ce mercredi 27 mars, nous allons passer au point 21 relatif au rapport d'activités relevant de ses compétences.

Point 21 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/05). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission en date du mardi 19 mars.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune). - Mesdames, Messieurs, Chers Collègues. Votre quatrième Commission. D'emblée, la Députée précise que la quatrième commission s'occupera de l'aspect « prêts hypothécaires » du logement, le reste de la compétence « logement » relevant de la troisième commission.

Après présentation du rapport. Un Commissaire remercie pour la pédagogie du document présenté et pour l'abondance de chiffres fournis ce qui permet à la fois de justifier et de pérenniser le service.

Un Commissaire s'interroge sur la manière dont sont gérés les

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

prêts d'études et se demande s'il ne conviendrait pas d'intégrer dans la commission des représentants d'autres réseaux ; il lui est répondu que la commission n'est pas une commission enseignement mais qu'elle s'intéresse uniquement aux réels besoins financiers quel que soit le type d'études entrepris.

La Province intervient en faveur des seniors pour 48€. Un Commissaire y trouve l'opportunité de réduire la fracture sociale notamment en terme de fracture numérique et évoque le cas des mal-entendants d'une part et la carence en formation et en sensibilisation à internet d'autre part.

En matière de subsides aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse ou simplement d'aide ou encore d'action sociale, les critères d'attribution des subsides sont bien définis ; ils impliquent de compléter des formulaires dont le mode d'emploi est très clairement indiqué sur internet.

Un Commissaire suggère de rapprocher le Centre de documentation sociale des Chiroux. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un centre spécialisé pour l'accompagnement des personnes dans leur recherche ne s'adressant pas au même public que celui des Chiroux. Bénéficiaire d'une même implantation pourrait être un plus mais les deux fonds documentaires doivent impérativement rester différents sans intégration, si ce n'est éventuellement pour le catalogue sous Aleph.

Un Commissaire s'interroge sur la multiplication des centres Open Ado à Seraing et Herstal. La Députée rappelle qu'au départ c'étaient des points cannabis-alcool à Liège, Herstal, Waremme Visé et Seraing et qu'elle a voulu réorienter les choix pour élargir les problèmes pris en charge. Liège a été de suite volontaire ; Herstal et Seraing jouent le jeu et sont implantés dans un lieu de passage naturel des adolescents. A Waremme, le local jouxtait un café, coïncidence peu heureuse. Visé n'a pas encore répondu mais le service reste en attente. Un nouvel Open Ado va incessamment être ouvert à Hannut. Le service est disposé à venir en aide au tissu associatif existant chaque fois que cela est possible. En ce qui concerne Verviers, la balle est dans leur camp. Quant à l'absence de psychologue, il est rappelé que les Open Ado doivent agir dans l'urgence, orienter adéquatement le jeune qui fait appel à eux et ne travaille pas sur le long terme.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

En ce qui concerne la prévention dans les écoles, il est rappelé que celle-ci se fait via l'associatif et qu'il n'y a pas de démarchage dans les écoles. Avant le CIPREA suivait systématiquement les 2èmes et 4èmes primaires. Maintenant, l'objectif est de couvrir toute la période du maternel jusqu'au début du secondaire comme nous aurons le plaisir de le découvrir l'an prochain lorsque nous examinerons le rapport 2013, nous a dit la Députée en conclusion.

Je vous remercie. La quatrième commission a donc pris acte de ce rapport.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. SOBRY. J'ouvre la discussion générale. Je prends note des intervenants.

Aujourd'hui, personne.

Demain, personne.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

A la demande de M. le Député provincial, Robert MEUREAU, absent également ce mercredi 27 mars, nous allons passer aux points 22, 23, 24, 25, 26 et 27 relatifs aux rapports d'activités relevant de ses compétences. Sachant qu'il répondra également jeudi aux questions qui lui seront posées.

**Document 12-13/RA/01 : Rapport d'activités 2012 concernant « L'Agriculture ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/01). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission, en date du mercredi 20 mars.

Ce document ayant relevé une question, j'invite le rapporteur Mme Isabelle ALBERT à nous en faire connaître les conclusions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

Mme ALBERT, rapporteur (à la tribune). - Comme vous l'avez précisé, une seule question du Conseiller HODY qui s'interroge, qui fait un lien entre le rapport sur l'agriculture et celui management et organisation. Il pose la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'élargir les repas mensuels actuellement dans les restaurants d'application aux membres du personnel provincial afin de promouvoir l'agriculture biologique et les circuits courts.

Le Député MEUREAU lui répond qu'une réflexion est actuellement menée dans ce sens.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mme ALBERT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ?

Demain ? M. SPITS.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

**Document 12-13/RA/03 : Rapport d'activités 2012 concernant « L'Education physique et les Sports ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/03). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne.

Demain ? M. STEIN.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

**Document 12-13/RA/11 : Rapport d'activités 2012 concernant « Le Département des Systèmes d'Information ».**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/11). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Alfred MOCKEL à nous en faire connaître les conclusions.

M. MOCKEL, rapporteur (à la tribune).- Après présentation du rapport par M. le Député provincial. Il y avait une question d'un Commissaire par rapport à l'e-learning pour les agents provinciaux.

Il a fait le lien avec les outils d'e-learning contenus dans le projet «GIHEP / Ecole virtuelle ». Il demande si les agents provinciaux vont aussi pouvoir profiter d'un tel outil.

L'administration répond que les actuels modules d'e-learning ont été créé pour l'enseignement. Un e-learning adapté pour l'administration coûte cher, aux alentours de 100 à 150.000 EUR et on préfère pour le moment observer comment cela se passe dans les institutions qui viennent de s'y lancer et de s'y mettre soi-même quand de tels systèmes ont atteint un degré de maturité satisfaisant.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne.

Demain ?

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

**Document 12-13/RA/15 : Rapport d'activités 2012 concernant le « Service de gestion des Ressources humaines ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/15). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

Commission.

Ce document ayant soulevé une réflexion, j'invite le rapporteur M. Alain DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues. Ce document n'a suscité aucune question mais une réflexion plutôt philosophique de la part d'un Commissaire qui est allé directement à la page 40, c'est-à-dire la dernière page du document pour reprendre un propos de Diderot : « Il faut être enthousiaste de son métier pour y exceller », comme nous étions ce jour la journée du bonheur, le Commissaire estime que nous devons vivre cela au quotidien.

Le Député après avoir répondu dans le même style philosophique, partage évidemment ce point de vue là et le Commissaire demande si à l'avenir, plus sérieusement, nous pourrions constater et avoir une présentation des phases deux du document concernant les ressources humaines.

Il lui est répondu que cela est prévu. Sur base de quoi, votre commission a pris acte de ce document.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Demain ? Personne.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

**Document 12-13/RA/17 : Rapport d'activités 2012 concernant « Les Sanctions administratives communales ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/17). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question en 5<sup>ème</sup> Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

J'ouvre la discussion générale. Je prends note des intervenants. Aujourd'hui ? Personne. Demain ? Personne.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

**Document 12-13/RA/18 : Rapport d'activités 2012 concernant la « Cellule Management et Organisation ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/18). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues. C'est évidemment avec un immense plaisir pour un Conseiller provincial qui était déjà là lors de la législature précédente de présenter le dossier ENVOL de la Cellule Management et Organisation.

Nous avons eu le privilège de le voir naître, grandir, de développer sous l'impulsion du Député Christophe LACROIX et vous héritez, M. le Député MEUREAU, d'un bien bel outil dont vous nous avez démontré en nous présentant personnellement, fort bien d'ailleurs, le rapport que vous maîtrisez déjà très bien les leviers du projet.

Un Commissaire s'interroge sur le point de savoir si l'on évalue ENVOL, il évoque la résistance au changement, il suggère le recours d'un consultant externe neutre de manière à quantifier les résultats.

Il est admis que certains chefs de projet ont des difficultés à entraîner leur équipe dans des projets spécifiques et que sous cet aspect, il faudrait dégager le temps nécessaire. Les formations ont d'abord été dispensées aux hauts cadres dirigeants puis vers les niveaux hiérarchiques moins élevés. Dans certains cas est apparu dans le chef de certains, une difficulté à déléguer

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

des tâches de manière à dégager le temps nécessaire pour le management. Certes il y a une mission supplémentaire mais cela représente une charge normale si l'on assure certains glissements internes.

Un commissaire déclare se méfier des consultants tant en terme de quantification que de qualification. A-t-il rencontré les membres du personnel sur le terrain, on parle du consultant bien sûr. Est-ce praticable ? Peut-on y arriver ? Il est répondu que la rentrée du rapport est imminente et que celui-ci viendra en 5<sup>ème</sup> Commission. Ce sont des bonnes nouvelles chaque fois que je vous annonce.

Rappelons toutefois que sa mission était d'abord une mission de coaching dans l'accompagnement du changement.

Sur cette base, votre 5<sup>ème</sup> Commission a pris acte de ce rapport sur le projet ENVOL.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Demain ? Personne.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

**Document 12-13/RA/07 : Rapport d'activités 2012 concernant « L'Enseignement ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/07). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Alain DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues. Votre première commission a examiné le Département de l'Enseignement au travers de power point et de plusieurs interventions de collaborateurs de l'Enseignement

provincial liégeois.

Par la voix d'un de ses collègues, un Commissaire demande à pouvoir disposer des statuts des ASBL suivantes : l'ASBL CARREFOUR, l'ASBL Association sportive de l'Enseignement provincial et la Fondation Jean Boets ainsi que de pouvoir disposer également des comptes de ces ASBL.

Ensuite un commissaire demande la parole, d'abord pour remercier le personnel enseignant provincial pour son travail au quotidien et ensuite pour poser 5 questions.

La première : les cantines dans les établissements scolaires provinciaux. Y a-t-il une réflexion sur la qualité des repas servis ?

Il lui est répondu que les circuits courts sont privilégiés au travers d'ENVOL, d'actions calendriers qui présentent les fruits et légumes de saison, par mois notamment.

Deuxième question : le recrutement du personnel. Y a-t-il un examen et quelle est la procédure suivie ?

Il est rappelé au Commissaire le règlement des titres et fonctions du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La troisième question touche au Techni-truck. Le Commissaire reconnaît l'excellence de cet outil et le public ciblé, notamment l'enseignement primaire mais il demande ce qu'il en est concernant le public adulte.

Il est rappelé que la visite du Techni-Truck est ouverte à toutes et à tous, peu importe les âges et que ces visites peuvent être sollicitées par tout public.

Quatrième question, elle touche au dossier Vélo évoqué à l'occasion du Tour de France en province de Liège. Touche-il exclusivement au sport est la question posée.

Le Député provincial propose de remettre l'ensemble du dossier pédagogique pour que le Commissaire puisse l'examiner sous toutes ses facettes et constater les aspects qu'il touche.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

Cinquième question en ce qui concerne le développement durable. Le même Commissaire demande si l'on est attentif à cela dans toutes les formations techniques et professionnelles dispensées par l'enseignement provincial et le Commissaire cite notamment dans les cours d'esthétique et l'utilisation des produits de coiffure par exemple.

Il est répondu au Commissaire qu'au salon du SIEP, il était présenté au stand de la Province dans l'espace des métiers verts et qu'au travers de la formation des éco-conseillers cet aspect des choses est constaté à chacune des occasions possibles.

Dernière question à la Commission, c'est concernant le service social de la Haute Ecole de la Province de Liège. La question : quels sont les critères financiers ? s'agit-il d'une enveloppe fermée et peut-elle évoluer en fonction du nombre d'étudiants ? Il est répondu favorablement à toutes ces questions et le Député provincial - Président ajoute par ailleurs que le Commissaire du Gouvernement ne vient plus participer à cette commission et il estime que c'est un gage de bon fonctionnement de la part de ce même commissaire.

Sur base de quoi, votre commission vous propose de prendre acte du rapport qui touche à l'enseignement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? M. André GERARD, M. SOBRY.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci M. le Président, je vais donc ouvrir le bal...

Que j'intervienne sur le rapport d'activité de l'enseignement et de la formation, cela ne vous surprend vraisemblablement pas.

Lors du Conseil du mois de février, je vous avais posé une question que je pensais fort précise, erronément semble t'il. Ma question concernait l'urgence de la situation liée aux effets

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

annoncés de la dérive ARCELOR MITTAL et des réactions possibles.

Vous m'avez répondu très aimablement, ce qui vous différencie de certains, par l'intermédiaire de votre collègue qui nous rapporta fidèlement je pense votre réponse, dans l'esprit et dans la lettre. Ce fut presque un rapport d'activité préparatoire.

Vous nous avez permis une promenade dans une grande partie des matières traitées dans le cadre de l'enseignement et de la formation. Rappel pour certains, très intéressant, je présume pour nos nouveaux collègues, cette petite visite que je qualifierais, en me permettant un peu d'humour, du petit tortillard touristique.

Pourtant, à la lecture attentive du rapport dont objet, on peut avoir l'attention attirée par quelques lignes en fin de page qui nous parlent d'un service d'appui formation ayant pour mission d'assurer le rôle de détection des besoins. Ne serait-ce pas d'eux et de leurs éventuelles réflexions qu'il aurait été intéressant de nous parler ? Je présume que nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet en 1<sup>ère</sup> commission.

Que mes propos ne soient pas mal interprétés, je n'ai pas l'intention de nier tout le travail et la pertinence des réalisations en ces deux domaines que sont l'enseignement et la formation mais évoluer c'est aussi revisiter inlassablement ce qui est organisé sans pour autant tout remettre en question.

Je ne peux évidemment pas faire l'économie d'une parenthèse de rappel sur la réflexion à mener au niveau de l'agenda 21 scolaire qui semble avoir disparu totalement des projets.

Je ne vais pourtant pas m'y attarder pour aborder un autre sujet très grave qui concerne l'accrochage scolaire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

J'ai pu prendre connaissance de nombreux projets pédagogiques individuels et collectifs d'établissements scolaires incluant de nombreuses tentatives de lutter contre le décrochage scolaire. Je salue au passage le travail impressionnant de nos services d'accrochage scolaires, appelé communément les SAS.

Persévérer dans la lutte contre le décrochage, c'est une nécessité et vous vous y êtes engagés mais si nous ne voulons pas être dépassés, il va falloir s'attaquer sérieusement promouvoir à l'accrochage. Cette matière requiert un travail permanent de détection et de remédiation rapide.

Dans le rapport, il est fait référence à ce type d'action mais il semble qu'il soit noyé dans un ensemble. La remédiation est une pratique spécifique, c'est une réelle spécialisation avec des règles et de la méthodologie particulière. Une grande partie des éléments sont énoncés dans le rapport et le projet « réussir ensemble » paraît vouloir intégrer l'idée de préventif plutôt que de curatif.

Si vous voulez donner une chance à ce terme d'avoir un sens, il va falloir former spécifiquement des enseignants à sa pratique et à celle de l'enseignement différencié. Alors pourquoi ne pas organiser une spécialisation en pratique de remédiation pour les futurs enseignants ainsi qu'une option dans le cadre de la formation continuée pour ceux qui sont déjà en fonction. Un partenaire intéressant en ce domaine pourrait être l'ULg en sa cellule de didactique générale et d'intervention éducative mais ce n'est qu'un exemple.

Vous savez certainement que Monsieur Bernard RENTIER, Recteur de l'ULg, s'est vu dans l'obligation il y a quelques années de mettre en place un test individuel de Français à destination des lère candi ? L'objectif n'est pas que les études romanes deviennent la base de notre enseignement supérieur mais il faut constater qu'une partie des jeunes qui arrivent à l'université ont le potentiel pour réussir dans leur branche spécifique mais ils ne comprennent pas la question qui leur est posée lors de l'examen.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

Triste constat que voilà. La remédiation est donc incontournable.

Là où nous en sommes, nous pouvons encore tout imaginer en termes de remédiation. Des équipes mobiles spécialisées qui tourneraient de manière transversale dans nos établissements d'enseignement en élargissant même sous certaines conditions pour l'intervention dans le cadre de l'enseignement communal pour les petites entités, la Province l'amie des Communes, j'ai retenu la leçon.

Lors de la séance télévisée, tous les partis confondus ont exprimés la volonté de ne laisser personne sur le bord de la route. L'accrochage scolaire ce n'est pas aider à continuer la route, c'est faire en sorte de pouvoir la prendre et c'est la remédiation qui permettra de ne pas se laisser distancer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT . - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? M. SOBRY ?

M. SOBRY, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Président, Chers Collègues. M. le Député - Président, c'est davantage une question d'actualité qu'une question sur le rapport proprement dit que je vais vous poser. Elle est à la fois très courte mais la réponse est peut-être plus compliquée. J'aimerais connaître les prévisions en matière d'impact de l'avant-projet de décret de Jean-Claude Marcourt en matière de réforme de l'enseignement supérieur pour ce qui concerne la Haute Ecole.

Quels impacts cela peut-il avoir sur l'organisation, sur la vie de la Haute Ecole ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. SOBRY. Qui interviendra demain ? M. DEFAYS.

Je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013****Document 12-13/RA/08 : Rapport d'activités 2012 concernant « La Formation et les Centres PMS et PSE ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/08). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque, ni question en première commission.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Demain ? Mme JADIN.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

**Document 12-13/RA/13 : Rapport d'activités 2012 concernant « Les Grands Evénements ».**

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/13). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque, ni question en première commission.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Demain ? Mme SPITS.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

**Document 12-13/RA/14 : Rapport d'activités 2012 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures ». (non inclus les Relations extérieures)**

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/14). Ce document a été soumis à l'examen de la première

Commission.

Ce document ayant soulevé des questions en première commission, j'invite le rapporteur M. Gérard GEORGES à nous en faire connaître les conclusions.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune). - En ce qui concerne la Communication, une première question est posée, elle évoque nos conseils thématiques.

Tout d'abord concernant leurs coûts. Il est précisé que le Collège tient à disposition des Conseillers provinciaux, toutes décisions qui sont prises à ce propos.

En ce qui concerne le taux d'audience de ces séances thématiques. RTC n'étant pas affilié au CIM (Centre d'information aux médias) nous n'avons pas à l'unité près le chiffre de cette audience.

Retenons simplement que nos séances thématiques revisitées c'est-à-dire avec une émission spécifique préparant quelques jours avant la séance le téléspectateur au thème développé a eu un impact certain au niveau de l'augmentation de l'audience. Revisitées également car on projette à plusieurs reprises la séance enregistrée durant le week-end qui suit, cette initiative a également boosté l'audience.

Enfin, les nombreuses visites de nos séances thématiques enregistrées sur le site de RTC est également un gage d'audience cumulée.

En ce qui concerne l'avenir de nos Conseils thématiques, il fera l'objet bientôt d'une profonde réflexion sur leur rôle et sur leur importance. La question qui sera notamment développée est la suivante : Quel est l'impact des séances thématiques ? Sur nos actions au sein de notre Assemblée provinciale. Deux, sur l'information relative à l'institution provinciale et enfin et surtout 3. Sur l'information transmise à tous les citoyens de notre Province.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

En ce qui concerne toujours la Communication, est simplement évoqué par un Conseiller le projet de retransmission du Conseil provincial au travers d'un « streaming » sur internet.

Enfin est également proposé par un Conseiller, un partenariat avec RTC et des radios locales afin d'organiser régulièrement des débats sur ce qui se fait et se décide au niveau du Conseil provincial.

Notre première Commission a donc pris acte de ce rapport.

En ce qui concerne le Protocole

Il nous est rappelé que cette compétence relève aujourd'hui de la Direction générale transversale et que le siège central du Protocole est situé Place de la République française.

On a également rappelé le rôle important rempli par nos différentes antennes et l'impact de plus en plus important d'Europe Direct, qui dépend des Relations extérieures.

Notre attention particulière doit aussi être attirée par la communication externe de notre province avec le nouveau site : [www.provincedeliege.be](http://www.provincedeliege.be)

Pour terminer, retenir que notre première Commission a également pris acte de ce rapport.

Je vous remercie M. le Président.

M. LE PRESIDENT. - J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui ? Personne. Demain ? Personne.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

**VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2013**

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 février 2013, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 16H05'.

**IX.- Séance à huis clos**

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.